

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

#### Arrêté du 8 juin 2026 homologuant le cahier des charges de l'appellation d'origine protégée « Vinsobres »

NOR : AGRT2612264A

Le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat, du tourisme et du pouvoir d'achat, la ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire et le ministre de l'action et des comptes publics,

Vu le règlement (UE) n° 1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles, notamment son article 105 ;

Vu le code de la consommation ;

Vu le code des douanes ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, en particulier son article L. 641-7 ;

Vu la proposition du comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées et des eaux-de-vie de l'Institut national de l'origine et de la qualité en date du 12 février 2026,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Le cahier des charges de l'appellation d'origine protégée « Vinsobres » est homologué.

Il est publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture et de l'alimentation et peut être consulté à l'adresse suivante : [https://info.agriculture.gouv.fr/boagri/document\\_administratif-a7519cfc-10aa-429d-b9d8-f3c3e0179aa3](https://info.agriculture.gouv.fr/boagri/document_administratif-a7519cfc-10aa-429d-b9d8-f3c3e0179aa3)

**Art. 2.** – L'arrêté du 4 juillet 2024 relatif à l'appellation d'origine protégée « Vinsobres » est abrogé.

**Art. 3.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 8 juin 2026.

*La ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire  
et de la souveraineté alimentaire,*

Pour la ministre et par délégation :

*L'adjoint au sous-directeur  
des filières agroalimentaires,*

J. SAULNIER

*Le ministre des petites et moyennes  
entreprises, du commerce, de l'artisanat,  
du tourisme et du pouvoir d'achat,*

Pour le ministre et par délégation :

*La sous-directrice des produits  
et marchés agroalimentaires,*

O. CLUZEL

*Le ministre de l'action  
et des comptes publics,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le chef du bureau  
des contributions indirectes,*

J. COUDRAY